

Rapport municipal N° 1-2015 au Conseil communal

répondant

au postulat N° PO 4-2008 de Monsieur l'ex-Conseiller A. Bellon
«Pour un plan d'action communal en faveur du sport»

Date proposée pour la séance de Commission :

Mercredi 7 octobre 2015 à 19h30
Castelmont, salle 3

Délégué de la Municipalité : Alain Gillièron

Prilly, le 24 septembre 2015

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le 23 juin 2008, Monsieur l'ex Conseiller communal André Bellon déposait un postulat demandant à la Municipalité un «plan d'action communal en faveur du sport» et souhaitait voir figurer dans sa réponse :

- une liste des associations et clubs sportifs actifs sur le territoire communal;
- un inventaire/catalogue des mesures réalisées ainsi que des soutiens financiers;
- une présentation d'un plan d'action communal avec échéancier.

7 ans plus tard, après une longue réflexion... et report fréquent de la réponse, la Municipalité ne sachant pas très bien par quel bout le prendre, il est enfin répondu comme suit à ce postulat :

1. Liste des sociétés sportives soutenues et actives sur le territoire communal - Prestations et subventions de la Commune

(données extraites de l'enquête effectuée par la Municipalité pour la Commission de gestion dans le cadre de l'examen de la gestion 2014)

- **Le Football Club Prilly Sports / 410 membres**
(voir chiffre ❶ sur le plan des infrastructures ci-joint)
Mise à disposition des 3 surfaces de jeu du Complexe sportif de la Fleur-de-Lys (2 terrains synthétiques + terrain principal en herbe) + vestiaires et buvette
Entretien des installations + conciergerie
Mise à disposition des salles de gymnastique en période hivernale
Subvention annuelle : CHF 4'500.-
- **La Société de gymnastique FSG-Prilly / 385 membres** (toutes sections confondues)
(voir chiffre ❷ sur le plan des infrastructures ci-joint)
Mise à disposition des salles de gymnastique
Soutien logistique lors de la course pédestre "A travers Prilly" + CHF 500.- de subvention
- **Le Tennis-club Prilly / 262 membres**
(voir chiffre ❸ sur le plan des infrastructures ci-joint)
Subvention annuelle : CHF 6'800.-
- **Le Hockey-club Prilly masculin / 39 membres**
(voir chiffre ❹ sur le plan des infrastructures ci-joint)
Subvention annuelle : prise en charge des heures de glace jusqu'à concurrence de CHF 10'000.-
- **Le Hockey Club Prilly féminin / 18 membres**
(voir chiffre ❺ sur le plan des infrastructures ci-joint)
Subvention annuelle : prise en charge des heures de glace jusqu'à concurrence de CHF 10'000.-
- **Le Lausanne 4 Clubs (Hockey juniors) / 270 membres sur 3 Communes**
(voir chiffre ❻ sur le plan des infrastructures ci-joint)
Subvention annuelle : CHF 14'500.-
- **Le Lausanne-Ville/Prilly Basket / 127 membres**
(voir chiffre ❼ sur le plan des infrastructures ci-joint)
Mise à disposition de salles + CHF 500.- pour le repas de soutien annuel

- **La Pétanque Le Lys / 78 membres**
(voir chiffre ③ sur le plan des infrastructures ci-joint)
Mise à disposition des terrains extérieurs au Château
Attribution à usage du club d'un des WC publics attenants au Centre commercial Prilly-Centre
- **Le Running Team Prilly / 17 membres**
(voir chiffre ⑨ sur le plan des infrastructures ci-joint)
Subvention annuelle : CHF 900.-
- **Le Badminton Lausanne Association**
(voir chiffre ⑩ sur le plan des infrastructures ci-joint)
En tant que propriétaire du bâtiment avec la Ville de Lausanne, la Commune participe aux frais annuels de consommation d'eau (montant payé en 2015 : CHF 2'420.-), ainsi que d'entretien des locaux
- **Iki no Michi (arts martiaux) / 22 membres**
(voir chiffre ⑪ sur le plan des infrastructures ci-joint)
Mise à disposition de locaux

Au niveau des prestations fournies par les services de l'Administration communale (Services des Travaux & Voirie et Domaines & Bâtiments principalement), il y a lieu d'ajouter les nombreuses heures des collaboratrices et collaborateurs consacrées aux sociétés locales. Le tableau général fourni à la Commission de gestion dans le cadre de l'examen de l'exercice 2014 en donne le détail.

2. Développement d'infrastructures communales

Dans les 7 ans qui se sont écoulés depuis le dépôt du postulat, en matière de pratique du sport sur le territoire communal il y a lieu de relever les réalisations suivantes :

- création d'un 2^{ème} terrain synthétique et rénovation complète du terrain principal en herbe au complexe sportif de la Fleur-de-Lys;
- construction d'une 2^{ème} salle de gymnastique à l'Union;
- rénovation des 4 courts et du mur d'entraînement du Tennis-Club Prilly;
- rénovation de la piscine couverte de Fontadel;
- création de 2 terrains de beach-volley à la piscine de la Fleur-de-Lys;
- rénovation de la piscine de la Fleur-de-Lys.

Dans le futur :

- Participation à la construction de la nouvelle patinoire et de la piscine olympique de Malley.
- Mise à disposition d'un terrain pour la construction d'un boudrome indoor.
- Implantation de mobilier urbain sportif à disposition du public pour la pratique individuelle.

3. Activités sportives proposées par le Service Jeunesse de la Ville de Prilly

Activités sportives quotidiennes ou hebdomadaires gratuites (dès 10 ans)

La Capoeira (toute l'année), le foot en salle (octobre à mars), le basket en salle (octobre à mars), l'espace filles (toute l'année) sont des lieux où les jeunes Prillérans peuvent participer à des activités physiques et sportives sous l'encadrement des Travaillleurs sociaux du Service jeunesse une fois par semaine. A cela s'ajoutent toutes les activités extérieures du mercredi après-midi en lien avec l'été au parc de mai à septembre, où l'activité physique est un objectif.

Activités sportives payantes en lien avec les vacances scolaires (dès 10 ans)

Pendant les relâches scolaires de Pâques et d'automne deux fois une semaine d'activités sportives et ludiques (journées complètes) sont proposées sur l'espace public ou dans les salles de gymnastique des collèges.

Activités sportives payantes en lien avec le parascolaire (élèves du Grand Pré)

Sur inscription, les élèves peuvent bénéficier de 4 ouvertures de 12h30 à 14h00 pour la pratique de différents sports.

Colonies de vacances, 5 semaines par année (7-12 ans)

Dans le cadre des colonies de la Ville de Prilly, le sport, les marches et les jeux en plein air sont valorisés et proposés de manière régulière.

Activités de danse (tout âge)

Tous les jours de la semaine des cours de danse sont proposés pour tous les âges et tous les niveaux au Centre de loisirs Carrefour Sud.

Activités sportives proposées par l'école, dont certaines sont subventionnées par la Commune

Des camps d'une semaine, de ski alpin ou de ski de fond, sont organisés pour les élèves dès la 7^{ème} année d'école. Le sport facultatif est également favorisé au travers des activités suivantes :

- athlétisme, 1 fois par semaine de février à juin (élèves de la 7^{ème} à la 9^{ème});
- natation, 1 fois par semaine d'octobre à mars (élèves de la 7^{ème} à la 10^{ème});
- danse, 1 fois par semaine de mars à juin (élèves de 8^{ème} et de 9^{ème});
- escalade, 1 fois par semaine de septembre à mai (élèves de 9^{ème} et de 10^{ème});
- hockey sur glace, 1 fois par semaine d'octobre à mars (élèves de 9^{ème} et de 10^{ème});
- tennis, 1 fois par semaine de mars à juin (élèves de 10^{ème}).

4. Autres aides et soutiens

La Commune soutient également les jeunes sportifs prillérans par le biais d'une subvention annuelle de CHF 100.- pour tout sport dont la pratique n'est pas en cours au sein des sociétés locales.

Sur demande ponctuelle, la Commune soutient également tout sportif participant à des compétitions ou démonstrations au niveau national ou international (Championnat suisse, d'Europe ou du monde, Gymnaestrada, etc.).

5. Urban training

La Municipalité a prévu d'inscrire au budget 2016 un montant de CHF 3'000.- permettant de lancer, via l'association Urban Training (www.urban-training.ch), un concept de sport pour tous. Il s'agit de cours collectifs «de rue» gratuits, organisés par cette association et visant à permettre aux jeunes comme aux moins jeunes de bouger et d'entretenir leur corps. 9 Communes vaudoises ont déjà lancé cette action et en sont très satisfaites.

6. La Commune doit-elle créer un plan d'action communal en faveur du sport, comme le propose ou le proposait Monsieur le Postulant ?

Tout en réitérant les excuses de la Municipalité pour le temps mis à répondre à ce postulat, celle-ci dresse un bilan positif du développement de l'offre en matière de pratique du sport à Prilly. La Municipalité estime donc qu'il n'y pas lieu de formuler un plan d'action dans ce domaine. Au vu de l'existant à ce jour, on peut constater que la Municipalité n'a pas attendu ce rapport pour réaliser et créer les infrastructures nécessaires à la pratique de bon nombre d'activités sportives sur le territoire prilléran. En fonction du peu de surfaces disponibles et des moyens financiers à disposition, on peut estimer l'offre de la Ville de Prilly comme suffisamment importante, diversifiée et attractive.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Prilly

- vu le rapport municipal N° 1-2015,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

d'accepter la réponse municipale au postulat N° PO 4-2008 de Monsieur l'ex-Conseiller A. Bellon «Pour un plan d'action communal en faveur du sport», et de classer ledit postulat.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 23 septembre 2015.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

A. Gillièron

J. Mojonnet

Annexes :

- Emplacement des infrastructures hébergeant les sociétés sportives (selon chiffre 1)
- Copie du postulat N° 4-2008 de Monsieur l'ex-Conseiller A. Bellon

Emplacement des infrastructures hébergeant les sociétés sportives
(voir chiffre 1 du rapport)

